*[Cette attestation est à établir sur papier à en-tête du commissaire aux comptes. Il convient de cocher les cases applicables à la situation considérée et de supprimer les mentions inutiles]*

**Attestation du (des) commissaire(s) aux comptes prévue par l’article D. 122-18 du code de l’énergie** **et l’article 1er de l’arrêté du 20 décembre 2022 relatif aux modalités de gestion et à la publication d’informations de l’aide en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d’échange de quotas d’émission de gaz à effet de serre répercutés sur le prix de l’électricité modifié par arrêté du 11 février 2025**

Au Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de l’entité Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. dont le numéro SIREN est Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. et dans le cadre de l'aide en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité, nous avons établi, en application de l’article D. 122-18 du code de l’énergie et l’article 1er de l’arrêté du 20 décembre 2022 relatif aux modalités de gestion et à la publication d’informations de l’aide en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d’échange de quotas d’émission de gaz à effet de serre répercutés sur le prix de l’électricité modifié par arrêté du 11 février 2025, la présente attestation sur la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de Choisissez un élément.*[[1]](#footnote-1)* figurant dans l’attestation établie par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Conclusion sans observation*

Sur la base de nos travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur les informations figurant dans le document ci-joint et aboutissant à une valeur ajoutée brute « compensation carbone » d’un montant de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. euros établie sur la base de comptes :

approuvés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.[[2]](#footnote-2) ;

non approuvés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. 2.

*Conclusion avec observation(s)*

Sur la base de nos travaux, les informations figurant dans le document ci-joint et aboutissant à une valeur ajoutée brute « compensation carbone » d’un montant de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. euros établie sur la base de comptes :

approuvés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.2 ;

non approuvés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.2.

appellent de notre part les observations suivantes : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Impossibilité de conclure

En raison Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. nous ne sommes pas en mesure d’attester les informations figurant dans le document ci-joint et aboutissant à une valeur ajoutée brute « compensation carbone » d’un montant de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. établie sur la base de comptes :

approuvés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.[[3]](#footnote-3) ;

non approuvés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.3.

**Cochez uniquement l’une des cases suivantes** :

*[Les comptes annuels sont arrêtés et le rapport de certification est établi]**[[4]](#footnote-4)* Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.[[5]](#footnote-5), à partir des livres comptables de l’entité ayant servi à l’établissement des comptes annuels de l’exercice clos le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date., arrêtés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. .Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci‑joint.

*[Les comptes annuels ne sont pas arrêtés, les travaux de clôture ont été effectués par l’entité qui dispose d’un bilan et d’un compte de résultat et pas nécessairement de l’annexe et l’audit du bilan et du compte de résultat est terminé]* 4 Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.5, à partir des livres comptables de l’entité devant servir à la préparation des comptes annuels de l’exercice clos le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date., étant précisé qu’à la date de la présente attestation, les comptes annuels de l’exercice clos le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. n’ont pas encore été arrêtés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. et notre audit de ces comptes est en cours. Il ne nous appartient pas de mettre à jour la présente attestation en fonction d’éventuelles modifications qui seraient apportées aux comptes de l’exercice ou d’éventuelles anomalies que nous relèverions à l’issue de cet audit. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci‑joint.

*[Les comptes annuels sont arrêtés, l’audit des comptes est terminé mais le rapport de certification des comptes n’est pas encore établi] 4* Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.5, à partir des livres comptables de l’entité ayant servi à l’établissement des comptes annuels de l’exercice clos le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. arrêtés par Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date., étant précisé, qu’à la date de la présente attestation, notre audit des comptes de l’exercice clos le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. est en cours. Il ne nous appartient pas de mettre à jour la présente attestation en fonction des éventuelles anomalies que nous relèverions à l’issue de cet audit. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci‑joint.

Il nous appartient d’attester ces informations.

**Cochez, si applicable[[6]](#footnote-6), l’une des cases suivantes :**

[*Les comptes annuels coïncident avec l’année civile, les comptes sont arrêtés et le rapport de certification des comptes est établi]*[[7]](#footnote-7)Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.pour l’exercice clos le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.. Notre audit, effectué selon les normes d’exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d’exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de la valeur ajoutée brute « compensation carbone ». Par conséquent, nous n’avons pas effectué nos tests d’audit et nos sondages dans cet objectif et nous n’exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n’avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l’émission de notre rapport sur les comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2024 de l’entité en date du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date..

*[L’exercice ne coïncide pas avec l’année civile]7* Nous n’avons ni audité ni effectué un examen limité de comptes intermédiaires de l’entité Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. postérieurs au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.et, par conséquent, nous n’exprimons aucune opinion ou conclusion à ce titre.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d’autres méthodes de sélection, à :

* prendre connaissance des procédures spécifiques mises en place par l’entité pour déterminer la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de Choisissez un élément. figurant dans l’attestation établie par l’entité[[8]](#footnote-8) ;
* effectuer, en fonction de notre jugement professionnel, des tests sur ces procédures ou mettre en œuvre des procédures complémentaires que nous avons estimé nécessaires en fonction notamment de l’activité de l’entité et de son contrôle interne ;
* vérifier la concordance des soldes de comptes utilisés pour le calcul de la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de Choisissez un élément., avec la comptabilité ;
* vérifier la conformité des modalités de calcul de la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de Choisissez un élément. :
  + avec les dispositions figurant au 2° de l’article 1er de l’arrêté du 20 décembre 2022 relatif aux modalités de gestion et à la publication d’informations de l’aide en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d’échange de quotas d’émission de gaz à effet de serre répercutés sur le prix de l’électricité, modifié par l’arrêté du 11 février 2025**;**
  + ainsi qu’avec les modalités de détermination de cette valeur ajoutée brute « compensation carbone » appliquées par l’entité et décrites dans le document joint ;
* effectuer un contrôle arithmétique de la valeur ajoutée brute « compensation carbone » de Choisissez un élément. ;
* vérifier la conformité du numéro SIREN et du nom des sites dont dispose l’entreprise et qui font une demande de compensation des coûts indirects[[9]](#footnote-9) du carbone, et de leurs numéros SIRET avec les informations figurant sur l’extrait Kbis de l’entité.

[*Lieu, date et signature*]

1. Lorsque l’exercice ne coïncide pas avec l’année civile, choisir « De la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 ». [↑](#footnote-ref-1)
2. Préciser l'organe délibérant en charge de l’approbation des comptes. [↑](#footnote-ref-2)
3. Préciser l'organe délibérant en charge de l’approbation des comptes. [↑](#footnote-ref-3)
4. Instruction à supprimer. [↑](#footnote-ref-4)
5. Préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit les informations concernées OU sous votre responsabilité. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les deux cases suivantes ne sont pas applicables si le rapport de certification des comptes n’est pas encore établi à la date de la présente attestation. [↑](#footnote-ref-6)
7. Instruction à supprimer. [↑](#footnote-ref-7)
8. Rajouter « incluant le traitement du rattachement des charges et des produits à la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 » si l’exercice n’est pas clos au 31 décembre 2024. [↑](#footnote-ref-8)
9. Dossier de demande d’aide assise sur les coûts indirects, avant complément d’aide faisant l’objet de la présente attestation. [↑](#footnote-ref-9)